



*Conseil national des politiques de Lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE  
16 décembre 2008  
Salle Ramoff - DGAS

- Ordre du jour p. 2
  
- Membres présents p. 3
  
- Compte-rendu analytique p. 4

## Ordre du jour :

➤ **Présentation du rapport 2007 du Secours catholique : « Familles, enfance et pauvretés »**

*Intervention de Bernard Schricke, directeur de l'action France et institutionnelle.*

➤ **Insertion sociale et professionnelle des jeunes :**

- **Présentation du rapport du CERC : « Un devoir national. L'insertion des jeunes sans diplôme » (2008).**

*Intervention de Michèle Mansuy, coordinatrice du rapport.*

- **Discussion, avec la participation de :**

- Laurent Weill, chef de la Mission insertion des jeunes, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ;

- Dominique Varry, directeur général adjoint de l'Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) ;

- Isabelle Marlier, rédactrice, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

- **Création d'un fonds d'expérimentation concernant les jeunes**

*Intervention d'Etienne Grass, directeur adjoint de cabinet auprès du Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.*

➤ **Projet de décret relatif à la mise en œuvre de l'article 17 de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.**

*Intervention d'Etienne Grass, directeur adjoint de cabinet auprès du Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.*

---

## **Membres présents :**

➤ **PRESIDENT** : M. Bernard SEILLIER

➤ **REPRÉSENTANTS DES MINISTRES**

- ✓ **MINISTRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE**  
Mme Claire DESCREUX, sous-directrice, Direction générale de l'action sociale
- ✓ **MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE**  
Mme Valérie JACOTOT, représentant M. Jean-Louis NEMBRINI, directeur général de l'enseignement scolaire
- ✓ **HAUT COMMISSARIAT AUX SOLIDARITES ACTIVES CONTRE LA PAUVRETE**  
Mme Ewa ISSINDOU, DIIESES

➤ **REPRESENTANTS DES ELUS**

Mme Mireille BORDES, Assemblée des départements de France

➤ **ORGANISMES DE DROIT**

M. Pierre BERTON, Conseil national des villes  
Mme Pierrette CATEL, Conseil national des missions locales  
M. Bernard LACHARME, Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

➤ **REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS**

M. Jean-Michel DAVID, FAPIL  
M. Marc GAGNAIRE, FNARS  
M. Bruno GROUES, UNIOPSS  
M. Bernard SCHRICKE, Secours catholique  
Mme Henriette STEINBERG, Secours populaire français

➤ **PERSONNES QUALIFIEES**

M. Patrick BOULTE  
M. Jean-Guilhem XERRI

➤ **ORGANISMES SOCIAUX**

Mme Colette MACQUART, CCMSA  
M. Michel PONTEZIERE, ANPE

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Mme Valérie CORMAN, MEDEF  
M. Jacques RASTOUL, CFDT  
M. Jacques PERNEY, CFTC

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Mme Christiane EL HAYEK

➤ **AUTRES PARTICIPANTS :**

M. Olivier CHAZY (DGAS), Mme Alix DAVID (DGAS), Mme Anne JOUBERT (DGAS).

Nombre total de participants : 29

## Compte rendu analytique

**Bernard Seillier :** Nous aurons aujourd'hui une séance centrée sur l'insertion des jeunes et la prévention de l'exclusion, autour de la question de la formation et des conditions à remplir pour que les jeunes puissent s'insérer plus facilement dans la vie active et dans la société. Bernard Schricke nous présente d'abord le dernier rapport du Secours catholique. Ensuite, nous aborderons un autre aspect de l'insertion des jeunes grâce au rapport du CERC, avec Michèle Mansuy. Je remercie par avance les responsables des ministères et des administrations qui ont bien voulu se joindre à nous aujourd'hui pour ce débat. Il nous a paru intéressant de pouvoir recueillir leurs observations à propos de ce rapport. Nous écouterons ensuite une intervention d'Étienne Grass sur la création du fonds d'expérimentation concernant les jeunes. Il y a aussi, concernant cette question de l'insertion des jeunes, le rapport du Conseil économique et social (disponible sur le site du CNLE) : « *25 ans de politique d'insertion des jeunes : quel bilan ?* ». Il y a enfin le rapport de la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, qu'avait présidée Jean-Baptiste de Foucauld, qui reste très pertinent dans son diagnostic et fructueux dans ses préconisations. Je vous proposerai, en nous appuyant sur les rapports des groupes de travail 2006 du CNLE, notamment celui sur la prévention, de reprendre nos travaux sur un sujet plus centré sur l'insertion et l'autonomie des jeunes dans la société. Le rapport de M. de Foucauld souligne l'importance qu'avait, il y a à peine quelques années, une insertion professionnelle et familiale naturelle et rapide. Aujourd'hui, pour certains, la jeunesse est devenue un problème, alors qu'elle devrait être une chance. On ne devrait pas la regarder comme s'il s'agissait d'une difficulté majeure.

**Groupe de travail.** Je vous propose de voir comment mettre au point, en début d'année prochaine, ce groupe de travail, avec les administrations impliquées. On peut imaginer une série d'interventions magistrales, de rapports des différentes administrations et services compétents, des cabinets ministériels, pour entamer un travail sur cette question. Il y a eu également des propositions de loi déposées à l'Assemblée et au Sénat en 2004, qui n'ont pas abouti à la création d'une allocation pour l'autonomie des jeunes. La question du RSA se pose également. La question de l'autonomie est donc plus que jamais d'actualité.

Je viens d'apprendre que Mme Descreux va quitter la DGAS en début d'année. Elle s'apprête en effet à prendre des responsabilités importantes à la Ville de Paris sur l'insertion. Permettez-moi, au nom de ce Conseil, de vous féliciter. Je vous souhaite beaucoup de succès dans ce nouveau poste. Je tiens à vous remercier du travail et de l'assistance que vous avez apportés au Conseil. Vous avez toujours été auprès de nous un soutien et un appui utiles et efficaces.

## PRESENTATION DU RAPPORT 2007 DU SECOURS CATHOLIQUE : « FAMILLES, ENFANCE ET PAUVRETES »

*Intervention de Bernard Schricke, directeur de l'action France et institutionnelle.*

Je propose de vous présenter le rapport statistique du Secours catholique de l'année 2007. C'est un peu un voyage dans le temps, tant la situation de crise que nous vivons aujourd'hui est différente de celle rencontrée en 2007. Il y a une vingtaine d'années que le Secours catholique réalise des statistiques à partir des situations des personnes isolées et des familles qu'il accueille. Nous les publions sous forme de rapport depuis une dizaine d'années. Certains ont marqué l'opinion, notamment celui où nous avons commencé à parler des « travailleurs pauvres ». Celui de l'an passé traitait de la territorialisation de la pauvreté. Nous avons, cette année, mis l'accent sur les enfants pauvres que l'on rencontre essentiellement au sein de familles pauvres.

Nous avons rencontré, en 2007, 629 500 situations de pauvreté, soit 1 400 000 personnes, soit un chiffre en baisse de 2 % - ce chiffre était en baisse de 5 % en 2006 (il s'agit bien d'une baisse du nombre de personnes rencontrées et non pas d'une baisse générale de la pauvreté). Sur cette même période, nous avons noté une diminution du nombre de chômeurs ainsi qu'une diminution du nombre de bénéficiaires du RMI. Les gens vivant de bas salaires et de minima sociaux ont gagné un petit peu de pouvoir d'achat. Mais cette hausse constatée a été consommée par l'augmentation des loyers, du coût de l'énergie et des produits de première nécessité. Ces statistiques sont basées sur les situations accueillies par le réseau : 4 000 équipes, 2 422 lieux d'accueil, 65 000 bénévoles. Pour établir ce rapport, nous avons traité statistiquement 94 000 dossiers. Nous nous appuyons donc sur un échantillon assez large.

## Regard sur les situations de pauvreté rencontrées en 2007

### Traitement des fiches statistiques

Nous distinguons, dans le profil général des situations rencontrées, les Français et personnes en situation régulière des étrangers n'étant pas en situation régulière. Depuis trois ans, l'âge moyen du public accueilli continue d'augmenter. Nous rencontrons de plus en plus de personnes seules, avec ou sans enfants. L'emploi et l'inactivité progressent, le chômage recule. Moins de 20 % des personnes rencontrées disent vivre dans un logement précaire. Les revenus augmentent plus vite que les prix mais l'augmentation des loyers absorbe toute l'augmentation du pouvoir d'achat et au-delà. Nous rencontrons les étrangers aux deux bouts de la chaîne : ceux qui sont arrivés depuis longtemps et ceux qui sont arrivés récemment. La proportion de ceux ayant un statut administratif en règle augmente d'un point. Bon nombre de ceux qui sont là depuis plusieurs années vivent dans une certaine clandestinité. Ils hésitent à rencontrer des associations caritatives.

**Monoparentalité.** Nous constatons que la monoparentalité continue de progresser. La naissance ou la présence d'un seul enfant bouleverse l'équilibre d'une famille. Les couples ont deux fois plus de chances de pouvoir accéder à un emploi ou une formation qu'une personne élevant seule son enfant. La précarité du logement touche les plus jeunes, et surtout les parents isolés. La monoparentalité n'est souvent qu'un moment dans la vie. Le risque de monoparentalité augmente avec l'âge. Les familles monoparentales que nous accueillons ont moins d'enfants que les couples et ont des enfants plus âgés.

**Revenu.** Concernant le revenu par unité de consommation, nous avons classé les situations en référence au seuil de pauvreté de 2006 - celui de 2007 n'était pas alors connu. Nous constatons que :

- 62 % ont un revenu inférieur à un seuil que l'on fixerait à 40 % (le seuil national est fixé à 60 %) et vivent donc avec moins de 586 € / mois ;
- 30 % ont un revenu compris entre 40 % et 60 %, donc entre 586 et 880 € / mois ;
- seuls 7,5 % dépassent le seuil de pauvreté à 60 %.

Les étrangers sont plus pauvres que les Français. Les plus jeunes sont les plus pauvres. Les familles avec enfants sont plus pauvres que les ménages sans enfants. Les ménages ne vivant que de transferts sociaux sont plus pauvres que ceux ayant un revenu lié au travail (salaire, retraite, indemnité de chômage, de maladie...), que ce revenu soit accompagné ou non de transferts sociaux. Les bénéficiaires du RMI sont parmi les plus pauvres. Les allocations logement ne sont pas spécifiques d'un niveau de vie. En revanche, les allocations familiales sont plus fréquentes chez les plus pauvres où il y a plus de familles avec enfants.

**Emplois.** Parmi les emplois, le travail intérimaire ou saisonnier est le plus fréquent chez les plus pauvres. Le CDI à temps plein est caractéristique des moins pauvres. Les temps partiels sont répartis de manière uniforme et ne sont pas caractéristiques d'un niveau de pauvreté. La recherche d'emploi non indemnisée est caractéristique des plus pauvres alors que le chômage indemnisé se rencontre dans l'ensemble des trois catégories. L'invalidité et la retraite constituent l'inactivité des moins pauvres. Quoique peu nombreux dans nos accueils, les étudiants sont aussi parmi les plus pauvres. Paradoxalement, nous en rencontrons relativement peu. L'illettrisme est une caractéristique des plus pauvres. Le niveau d'études secondaires est plus spécifique des moins pauvres, mais les écarts ne sont pas très marqués. Les locataires du parc privé et les propriétaires sont plus fréquents chez les moins pauvres, alors que les personnes vivant dans des hébergements collectifs sont les plus pauvres. Tous les logements précaires sont caractéristiques des plus pauvres : squats, caravanes... Avoir des impayés est davantage le fait des moins pauvres.

### Résultats de l'enquête

À côté de ce travail statistique, nous avons mené une enquête auprès de familles et d'enfants. Nous avons interrogé des familles pauvres, dans tous les cas, et à des degrés variables. Nous avons repéré trois formes caractérisées de pauvreté familiale :

- **des familles jeunes, très précaires et isolées (16 %).** Deux tiers sont des couples, un tiers des parents isolés avec, le plus souvent, un ou deux enfants (dont la moitié a moins de six ans) ; le logement est souvent précaire, exigü, parfois sans aucun confort. On trouve deux tiers d'étrangers, parmi lesquels beaucoup ont un statut en règle, professionnellement actifs ou en

recherche d'emploi. Ces familles ont peu de relations familiales ou amicales. Concernant la santé, 43 % d'entre eux disent souvent « *ne pas se sentir bien* » ; les deux tiers sont confrontés à d'importantes difficultés financières : « *On ne s'en sort qu'avec des dettes ; je voudrais renouer avec ma famille ; je voudrais rencontrer d'autres parents ; j'aimerais avoir plus de contacts avec l'école ; j'ai peur que l'on me retire mes enfants ; j'ai peur que mes enfants n'aient pas d'endroit où vivre.* »

- **des parents d'enfants et d'adolescents (la plupart du temps des mères seules) qui souffrent d'isolement (42 %).** Ils ont généralement moins de 40 ans, ont le plus souvent un ou deux enfants. Ils sont en général locataires d'un appartement de trois ou quatre pièces. Les trois quarts sont sans emploi, inactifs ou en recherche d'emploi. Beaucoup ont une famille mais la voient peu. Ils n'ont que quelques amis et peu de relations de voisinage, personne à qui parler ou faire appel en cas de problème. 46 % ne se sentent souvent pas bien. 70 % sont en grande difficulté financière. C'est surtout la femme qui s'occupe de l'éducation des enfants : « *On est souvent obligé de céder à ce que veulent les enfants, on ne sait pas comment résister. Ici, quand les enfants rentrent de l'école, ils tourment en rond. Les parents les mettent dehors. Chacun reste chez soi, les portes sont fermées. Je n'ai pas d'adulte à qui parler. Je voudrais changer de quartier, pouvoir sortir plus de chez moi.* »
- **des familles nombreuses, bien entourées sur le plan familial et relationnel (42 %).** Les parents ont entre 30 et 50 ans, ont le plus souvent au moins trois enfants, dont 40 % entre 6 et 11 ans. La moitié des logements sont des maisons individuelles, avec cinq ou six pièces mais chaque enfant n'a pas sa chambre. Dans les trois quarts des cas, au moins l'un des parents a un emploi. L'entourage amical et familial est nombreux, le voisinage est sympathique. 60 % se sentent en bonne santé. 60 % s'en sortent financièrement, en faisant malgré tout attention. Ces familles nous disent être bien entourées, soutenues par leurs proches : « *On a une bonne vie de famille, on s'entend tous bien. Mes enfants sont attentionnés et respectueux. Ils m'aident beaucoup. Je fais confiance à mes enfants. Nous avons de bons rapports avec les voisins.* »

**Questions aux enfants.** Nous avons eu des difficultés à mobiliser le réseau des bénévoles pour questionner les enfants, notamment sur le lien avec les parents, les questions de deuil. L'enquête met cependant en évidence une pauvreté qui crée un décalage, met en marge des copains du même âge, sur-responsabilise, isole, amoindrit la confiance en soi à l'école et engendre l'ennui. Les périodes de vacances sont des périodes d'ennui. Nous proposons aux enfants de donner une note à leur vie. Une grande majorité a donné plus que la moyenne. Un bon nombre a cependant donné une note très faible. Nous avons repéré que la famille est au cœur des appuis, des attentes et des craintes. L'essentiel pour eux réside dans la famille, les activités, le sport, les loisirs, les vacances, les copains et copines, l'école. Nous avons été surpris de noter des attentes fortes par rapport à l'école, et des attentes moins fortes par rapport aux temps de vacances - qui sont pour beaucoup des moments d'ennui. Pour que la vie soit la meilleure possible, beaucoup comptent sur leurs familles, une partie espère un meilleur logement, plus d'argent, et que ça marche mieux à l'école. Ils n'aiment pas du tout les problèmes familiaux, les violences, les disputes, les contraintes, le manque de liberté, les insultes, les moqueries. Ce qui ne devrait surtout pas arriver : leurs craintes concernent la famille, autour de la séparation ou du décès (57 %), les problèmes de santé ou d'accident, la peur de déménager.

#### **Propositions du Secours catholique**

Un travail, mené conjointement avec le cabinet de Martin Hirsch, a débouché sur une série de propositions :

#### **Allocations – minima sociaux**

- renforcer le pouvoir d'achat. Il semble important de verser dès le premier enfant des allocations familiales (ou lorsqu'il y a un enfant, le premier comme le dernier). En effet, l'arrivée d'un enfant demande à la famille de transformer son organisation. Plus la famille est modeste, plus ses ressources sont faibles, plus l'effort matériel pour réaliser cet accueil est important ;
- revaloriser les minima sociaux qui ne cessent de s'éroder par rapport au salaire minimum ;
- accéder à un niveau de vie décent ;

### **Logement**

- pouvoir se loger décemment. Il convient de construire du logement très social, diffusé dans l'ensemble des programmes de construction ;
- lutter contre l'habitat insalubre ;
- conserver l'esprit initial de la Loi SRU, en particulier le quota des 20 % ;
- développer les moyens de mise en œuvre du droit au logement opposable ;
- continuer à éradiquer le logement indigne (squats, camping, bidonvilles aux apports des grandes villes...)

### **Parentalité - liens**

- travailler sur l'aide à la parentalité ;
- mettre en place un accompagnement plus large durant la période de grossesse avec une aide administrative, une aide organisationnelle, éducatives ;
- favoriser les lieux de parole ;
- reconnaître et valoriser le rôle des parents, favoriser la transition entre les générations ;
- prendre soin des liens familiaux, faire connaître et diversifier l'accès aux modes de médiation familiale, conjugale ;
- multiplier les lieux de rencontre entre enfants et parents séparés ;
- créer des unités de vie familiale dans les prisons ;
- repérer dans les structures d'accueil les pères isolés sans liens avec leurs enfants ; favoriser des lieux de rencontre et de médiation pour que ces pères puissent rencontrer à nouveau leurs enfants ;
- aider les familles à se mettre en réseau en soutenant des initiatives de quartier, en mettant en place réseaux d'entraide, gardes ponctuelles, soutien aux devoirs, accès aux services périscolaires et de loisirs ;

### **Emploi – formation professionnelle**

- permettre aux gens de travailler pour subvenir aux besoins de la famille ;
- sécuriser les parcours d'emplois précaires, principalement en ouvrant la formation professionnelle à ceux qui en ont le plus besoin et sont généralement les plus éloignés de l'emploi (nous savons que la formation professionnelle profite essentiellement aux salariés en poste et aux plus formés) ;
- favoriser les groupements d'employeurs sur un même bassin de vie pour offrir des emplois à temps plein permettant un vrai parcours professionnel ;
- sécuriser les parcours professionnels ;
- sécuriser les emplois de services ;
- soutenir concrètement les entreprises d'insertion, renforcer l'accompagnement proposé dans ces structures qui sont les seules permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi d'y remettre pied, ouvrir de larges possibilités de formation.

### **Modes de garde**

- repenser et diversifier les modes de garde sur l'ensemble du territoire. Nous savons que les difficultés liées au retour à l'emploi dans les familles mono parentales sont directement liées à la difficulté de trouver un mode de garde pour l'enfant ;
- solvabiliser davantage la garde d'enfants pour les familles aux revenus les plus modestes.

### **Inclusion**

- travailler sur l'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances ;
- développer les activités périscolaires ;
- favoriser et développer l'accès à la lecture ;
- réduire la fracture numérique, au moins pour le noyau dur de la pauvreté que nous rencontrons ;
- relancer l'accès aux vacances pour tous les enfants en diversifiant les formules (vacances en famille, colonies de vacances, familles d'accueil, camps d'ados...) Près de 30 % des enfants ne partent pas en vacances ; en face, certaines structures de loisirs ont parfois du mal à atteindre un taux d'activité suffisant.

### **Services financiers**

- ouvrir les services bancaires aux personnes faiblement monétarisées ;
- favoriser le micro crédit.

Cette intervention est quelque peu décalée puisque nous parlons essentiellement de 2007. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans le même contexte...

**Bernard Seillier** : Il y a cependant des constantes, hélas, qui demeurent. Triste état de notre société. Merci pour cette présentation synthétique. Elle fait partie des rapports qui comptent et viennent enrichir la connaissance de la situation de la misère, de la pauvreté, de l'exclusion qui existe dans notre société.

**Bernard Lacharme (HCLPD)** : Un élément a changé en 2008, c'est le droit au logement opposable. Le Secours catholique s'est-il mis en situation d'accompagner les familles, les personnes isolées dans les recours pour le droit au logement opposable ? Est-ce que cela se fait ? Rencontrez-vous des difficultés particulières ?

**Bernard Schricke** : Nous essayons d'aider les familles que nous rencontrons dans toutes leurs démarches liées au logement, y compris la mobilisation de droit au logement opposable. Peu de bénévoles de notre réseau et peu de travailleurs sociaux maîtrisent ce dispositif. En lien avec la fondation Abbé Pierre et avec les Enfants de Don Quichotte, nous avons lancé le *Bus du droit au logement opposable* qui a circulé dans neuf grandes villes de France pour mobiliser l'ensemble d'associations partenaires, sensibiliser à ce nouveau droit et essayer de définir ensemble un diagnostic partagé, pour aussi faire un peu de publicité sur ce droit encore peu connu. Nous entendons maintenir une certaine pression. En effet, nous pensons que ce droit ne rencontre pas le public qu'il devrait rencontrer. Il y a un fort différentiel entre le nombre de situations supposées évaluées à 600 000 et les quelque 60 000 dossiers établis. Nous notons certaines dérives dans les règlements intérieurs des commissions de médiation, d'un territoire à l'autre. Ce qui n'est pas très normal dans la République...

**Jacques Rastoul (CFDT)** : Chaque année, nous trouvons le rapport du Secours catholique très intéressant. Quel est l'impact de ce rapport annuel ? Vous permet-il par exemple d'intervenir auprès des organismes bancaires, de la CAF... ? Nous sommes toujours frustrés de la qualité des rapports et en face, de la faible écoute ? Comment ce rapport est-il relayé ? Qu'attendez-vous de nous ? La connaissance, certes, est essentielle mais quelle stratégie est ensuite mise en œuvre pour que cela puisse influencer les politiques publiques, celles des bénévoles, des partenaires, des travailleurs sociaux ?

**Bernard Schricke** : Le rapport est diffusé à 6500 exemplaires auprès des parlementaires, ministères, directeurs de cabinet. Il nous a permis de rencontrer le directeur de cabinet de Mme Morano. Des rendez-vous sont prévus avec le Premier ministre, ministre de l'emploi... Il ouvre des portes au niveau national, régional, départemental. La dizaine d'années de rapports nous a permis d'être plus présents dans les centres communaux d'action sociale avec près de 3000 administrateurs, majoritairement dans de petites villes. Ils nourrissent le travail mené avec l'ensemble des autorités, collectifs notamment *Alerte*. Forcément, les propositions que nous faisons ne remportent pas immédiatement le large écho que nous espérons. C'est aussi une manière de réellement prendre en compte la parole des gens que nous rencontrons, de la traiter à travers des chiffres qui ont une certaine crédibilité, notoriété. C'est aussi leur donner une place dans notre société.

**Bernard Seillier** : J'en profite pour remercier Christiane El Hayek pour la mise à jour et la qualité du contenu du site du CNLE. Il s'oriente comme centre de ressources en termes de connaissance. Pour l'instant, les rapports sont organisés en fonction des dates de réunion du CNLE. Est en préparation un classement thématique par rubrique. Il est important d'avoir un endroit où nous puissions trouver l'ensemble des rapports et documents.

Je suis sensible à votre question M. Rastoul. À quoi servent tous ces rapports ? Il ne faut pas tomber dans un rituel qui nous donnerait bonne conscience en faisant des rapports. Il faut vraiment chercher une productivité maximale de cette action. Il ne peut pas y avoir de complaisance même dans la satisfaction d'une production. Il faut vraiment un progrès, une amélioration de la situation avec des mesures. Tous les travaux contribuent à une meilleure connaissance. Ils sont aussi importants pour une présentation à la presse. Ils maintiennent vive dans notre esprit la réalité sociale dont on ne peut se satisfaire.

**Patrick Boulte (Solidarités nouvelles)** : Je me suis servi, au niveau européen, d'un diagramme qui figure en annexe du rapport. Il montre le parallélisme du nombre de bénéficiaires du RMI et des demandeurs



d'emploi. Vous avez parlé d'accès à la formation professionnelle. À partir de quoi pensez-vous que cet item est important ?

**Bernard Schricke :** Dans le dossier d'accueil, rempli lors de la première visite d'une personne dans l'un de nos lieux d'accueil, plusieurs questions concernent l'activité, l'emploi, le niveau de qualification. C'est à partir du traitement de ces données que nous constatons que les principaux obstacles au retour à l'emploi, en dehors de l'état du marché du travail, sont liés à la garde d'enfants pour les familles, à la qualification professionnelle. Il s'agit parfois de commencer par apprendre à lire et à écrire. Le questionnaire est le même depuis 10 ans. Nous pouvons ainsi fiabiliser les données. Nous croisons les données du dossier d'accueil, la demande de la personne. Nous avons aussi la réponse que nous apportons, notamment à partir de notre comptabilité sur les différentes catégories de secours financier accordé. Nous avons une troisième source autour de sondages rapides, une manière de croiser par des interviews téléphoniques l'évolution du nombre de situations.

Ce rapport nous fait exister dans le paysage médiatique à un moment de l'année. C'est en maintenant l'éveil de l'opinion public sur les questions de pauvreté que les politiques les prendront davantage en compte.

**Bernard Seillier :** Vous ne pouvez pas ne pas le faire. Nous devons essayer ensuite aller le plus loin possible. Concernant la formation professionnelle, vos conclusions rejoignent celles du rapport sénatorial de juillet 2007. N'en bénéficient pas ceux qui en auraient pourtant le plus besoin. J'espère que la réforme qui devrait entrer dans une phase plus active en 2009 permettra de corriger cette dérive.

**Jacques Perney (CFTC) :** J'ai remarqué la relation que vous faites avec les CAF pour l'accès aux loisirs, les vacances. Vous avez souligné une diminution de l'aide des CAF pour les départs en vacances. Pour avoir travaillé à la CAF de Rhône-Alpes, j'ai pu constater qu'elles étaient les difficultés pour faire connaître aux parents pauvres les possibilités qui existent, pour construire des dossiers de départ en vacances avec bon nombre de critères avec des ambiguïtés. Avez-vous établi un focus particulier sur l'action des CAF vis-à-vis des familles pauvres, des parents isolés ? Avez-vous des propositions potentielles pour améliorer ce genre de difficulté ?

**Bernard Schricke :** Lorsqu'on regarde les ressources des familles rencontrées par le Secours catholique, nous voyons des revenus de transferts sociaux, notamment ceux liés aux allocations familiales. Concernant les difficultés que vous soulevez, nous n'avons pas de propositions directement tournées vers les CAF. Nous leur proposons de les rencontrer notamment pour discuter du phénomène que nous constatons : le glissement de l'aide vers le loisir de proximité au détriment de l'aide aux départs en vacances en famille. Lorsque nous disons qu'il faut renforcer les lieux qui permettent aux familles de se rencontrer, qu'il faut davantage soutenir les différentes formes de rencontre entre les familles, c'est parce que c'est bien là que nous arrivons à préparer un départ en vacances. La famille est un des lieux de construction de cohésion sociale. Ces moments de vacances en famille sont des moments plus importants pour les gens en situation de précarité que pour des gens réussissant dans la vie.

**Henriette Steinberg (Secours populaire français) :** Je remercie tous ceux qui ont participé à cette enquête. Il y a là des informations précieuses, fines, qui permettent de travailler. Elles sont comparables avec la situation des familles que nous rencontrons. Nous faisons les mêmes constats. Il manque, me semble-t-il, le rapport entre les textes, les conditions de fonctionnement et les effets sur les populations concernées, notamment les effets pervers qui font que, pour les personnes concernées, il est difficile de trouver la ligne de crête qui va se traduire par du positif et non par des conséquences induites catastrophiques. Nous sommes face à la même difficulté.

- Par exemple, la loi Dalo : a-t-on mesuré les conséquences du fait que l'État est condamné ? Il est condamné parce qu'il n'est pas en mesure de fournir les logements. Le résultat, dans l'image, dans la réflexion, sur la citoyenneté, sur l'éducation... Lorsque nous rencontrons les personnes, les enfants, les adolescents, ces questions nous sont posées. À quoi cela sert-il de faire ceci ou cela puisque l'effet est nul, voire pire ? Évidemment, il y a de l'habitat insalubre, indigne mais à utiliser cette terminologie sans discrimination, pour des populations qui ont été conduites à s'abriter à ce qui ressemble à des bidonvilles, qu'ils puissent être comparés à des hôtels meublés qui étaient accessibles pour des populations en difficulté, qui ne peuvent plus l'être puisqu'on les a fermés...

- Cela pose aussi des questions sur les modes de faire. Que peut-on répondre aux personnes qui disent : « *Certes, ce n'est pas bien mais maintenant je suis dehors.* » Le dispositif qui fait qu'aujourd'hui, après qu'il nous ait été expliqué longuement, y compris au CNLE, que l'on allait créer les conditions pour que les gens ne soient plus mis dans la rue, le nombre de familles, de femmes avec les enfants qui sont dehors, certes pas nécessairement sur le trottoir mais un abri sous une porte cochère ou dans une cave n'est pas nécessairement ce que l'on peut souhaiter à quiconque. Comment met-on en rapport les textes, l'application des textes et la réalité de la vie des personnes ?
- Concernant les vacances, l'évolution de la réglementation sur les conditions dans lesquelles les enfants doivent être reçus en centres de vacances sous des formes diverses, les formes énormes qui sont imposées aux uns et aux autres se traduisent concrètement par la mise en vente de grands patrimoines éducatifs et de loisirs qui étaient gérés par des collectivités territoriales qui, mises devant les obligations de mise aux normes, ont comme solution tout à fait remarquable de mettre en vente et, par exemple, de trouver des solutions pour que dans le cadre de la formation professionnelle, ces espaces soient récupérés pour que l'on puisse y envoyer tel ou tel poursuivre des formations. On est dans un système officiellement organisé et dont la mise en pratique est complètement décalée par rapport aux besoins. Comment est-il possible de mettre « en tas » ceux qui fabriquent les textes ou qui sont aux manettes de leur mise en application avec les situations des personnes qui sont accueillies ?
- Concernant les CAF, mesure-t-on l'impact que ça a dans un collectif d'enfants de ne pas pouvoir aider l'enfant d'une famille qui n'a pas de titre de séjour parce que la CAF, pour accorder les subventions correspondant au départ, qui soit de proximité ou plus loin, demande que les papiers soient en règle ? Imagine-t-on aussi l'effet que cela donne quand ce type de dispositif est aussi utilisé par les collectivités territoriales, les grandes villes, Paris y compris ?
- Concernant l'accueil bancaire pour les populations qui n'ont pas ou très peu d'argent... Chacun d'entre vous s'est déjà rendu dans une banque et a pu voir qu'il y avait la suppression des conditions d'accueil personnalisé. On a mis en place dans tous les réseaux bancaires, une espèce de système d'accueil... Certes, il y a un tapis devant le système d'accueil. Mais, imaginez la situation de quelqu'un qui n'a pas d'argent. Quand il arrive, c'est nécessairement pour se faire *engueuler* parce qu'il a une difficulté. Évidemment, lorsqu'il a des sous, il n'y va pas. Ainsi, il bénéficie d'un traitement de faveur devant tout le monde ! Avec cela, on veut améliorer les conditions pour les populations en difficulté... L'autre solution trouvée est de donner des cartes mais dans des endroits où il n'y a pas de sas pour prendre son argent. En plus, ils ont ainsi des problèmes de sécurité.

Les questions qui ont trait à la mise en application concrète des choses et la situation des personnes concernées... nous appelons cela une vision institutionnelle. Mais cela mériterait une approche des uns et des autres pour voir comment faire évoluer ces questions. Je vous remercie.

**Bernard Seillier :** Il s'agit d'une question ouverte au CNLE et d'une manière générale, je vous remercie de l'avoir posée puisqu'elle est fondamentale. Je ne pense pas qu'il y ait des réponses immédiates... Je rejoins vos interrogations et je pense qu'il faut être très attentif aux travaux de la « commission Baladur », chargée de la réforme des collectivités territoriales. La question que vous soulevez est celle de la vraie responsabilité politique. À quel endroit une autorité se sentira-t-elle responsable de la communauté qu'elle est chargée d'administrer, d'animer, de faire vivre, de regarder son avenir ? Il n'y a pas d'autre piste que d'organiser la compétence générale et non pas de sérier les compétences entre les niveaux de collectivités. Il faut que la commune et le département aient des compétences générales. Les régions sont plutôt des espaces de programmation des grands investissements. En revanche, c'est bien au niveau de la commune et du département où l'on se préoccupe de la vie politique, sociale et économique, avec le département comme chef de file. On voit bien que l'administration de proximité, de la vie, avec le problème de l'action sociale, est fondamentale. Je redouterais que l'on saucissonne les compétences. Il faut surtout garder les compétences générales au niveau des communes, intercommunalités, départements. C'est là que se joue l'avenir des réponses aux questions que vous avez soulevées Mme Steinberg. Il faut retrouver les espaces de solidarité que sont la commune et le département.

**Bernard Schricke** : Nous avons commencé un travail au sein du Secours catholique en comparant différents règlements intérieurs de commissions FSL et énergie. On voit bien qu'entre l'intention législative de départ et la mise en application concrète sur le terrain, la diversité est remarquable. Il y a certains dysfonctionnements qui se jouent dans la mise en œuvre d'une mesure, qui peut être intéressante au départ mais devient sans sens lorsqu'elle rencontre le public auquel elle est destinée. Je rejoins le Secours populaire sur la nécessité de pouvoir réfléchir davantage ensemble entre gens censés bénéficier d'une mesure et ceux qui ont la responsabilité de la mise en œuvre. Nous sommes sur des schémas culturels très différents. Puisque nous visons le mieux-être des personnes, il faut pouvoir se rencontrer et discuter. Il y avait, il y a quelques années un organisme qui travaillait sur la simplification du langage administratif. Ça montre bien quel est l'écart entre ceux qui pensent, et donc les textes, et ceux qui sont censés les comprendre dans leur application sur le terrain.

## INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

### • Présentation du rapport du CERC : « Un devoir national. L'insertion des jeunes sans diplôme » (2008).

*Intervention de Michèle Mansuy.*

L'insertion des jeunes sans diplôme est le thème du dernier rapport du Cerc. Il avait déjà été évoqué dans les rapports précédents : sur l'éducation en 2003, sur les enfants pauvres en 2004. Le rapport précédent « La France en transition » pointait aussi cette difficulté. C'est un risque collectif dans la mesure où le fait d'avoir une proportion encore relativement importante de jeunes sans diplôme est un risque pour la France dans le cadre d'une économie de la connaissance mais surtout, est un risque important pour ces jeunes concernés :

- le fait de ne pas avoir un diplôme fait courir un risque particulièrement important en France pour le parcours professionnel futur ;
- lorsqu'on n'a pas en France un niveau de diplôme de base suffisant, le retour en formation professionnelle continue est très rare.

### Caractéristiques des jeunes sans diplôme et de leur parcours d'insertion

**120 000 jeunes sans diplôme chaque année.** La France est dans le rouge dans l'ensemble des 27 pays européens. Elle compte 17 % de jeunes qui sortent chaque année sans diplôme. C'est une situation relativement moyenne dans l'ensemble européen. Mais on ne peut pas se contenter de cette position moyenne. Les pays nordiques mais aussi de nouveaux pays d'Europe centrale font beaucoup mieux et arrivent sous le seuil des 10 % de jeunes non diplômés. La proportion de jeunes non diplômés a beaucoup baissé jusqu'en 1996, notamment avec l'effet de la mise en place progressive du collège unique. Depuis cette date, on n'arrive pas à faire baisser ce taux. Dans les dernières années, on voit des taux très bas mais c'est un effet de mesures : l'enquête emploi qui sert à mesurer la proportion de jeunes non diplômés a changé. On a désormais une mesure plus fiable mais malgré tout, on voit qu'il n'y a pas de tendance à la baisse. Il devient difficile, c'est inquiétant, de faire baisser la proportion de jeunes non diplômés.

**Catégories.** Parmi les jeunes non diplômés, la plupart a un niveau très bas. Plusieurs catégories :

- ceux qui sortent du collège, ont parfois commencé un cursus professionnel court mais, sans atteindre l'année terminale. C'est ce que l'éducation nationale appelle les « non qualifiés » ;
- ceux qui sortent du lycée avant la classe de terminale ;
- ceux qui arrivent jusqu'en dernière année de CAP ou BEP mais n'obtiennent pas le diplôme ;
- ceux qui échouent au baccalauréat.

**Stigmatisation.** Ces distinctions sont importantes parce que le, sur le marché du travail, ces jeunes ne sont pas dans la même situation. Chaque étape compte. Permettre aux jeunes d'avoir un début de formation professionnelle ou d'arriver jusqu'à la classe de terminale, même sans obtenir le bac, procure un avantage. Cet échec scolaire est socialement très marqué. Les sorties sans diplôme sont en effet très corrélées au niveau de vie des familles, d'une part en fonction des problèmes financiers mais aussi à cause des conditions de vie induites. Éric Morin a montré que le fait d'avoir une chambre à soi jouait un rôle important dans la réussite scolaire. On sait également que l'environnement, le quartier jouent un rôle important. Si le jeune habite dans un quartier relégué, il aura d'autant plus de

difficultés scolaires. D'autres éléments jouent également comme le capital scolaire des parents : pour la moitié des jeunes qui sortent au plus bas niveau, la mère n'a aucun diplôme. C'est surtout le niveau d'études de la mère qui joue dans la réussite scolaire des jeunes. Le niveau de vie a un effet important sur les sorties sans diplôme. La moitié de la population qui a le niveau de vie le plus élevé n'est quasiment pas touché alors que les 10 % les plus pauvres sont particulièrement concernés.

**L'échec est marqué socialement.** Ce n'est pas le système éducatif qui produit à lui seul l'échec scolaire. Les difficultés scolaires apparaissent très tôt, dès le cours préparatoire, probablement même avant. Ce phénomène est ensuite cumulatif. Le système éducatif ne compense pas. Les problèmes ont tendance à s'amplifier au fur et à mesure du parcours scolaire. Nous n'avons pas, dans ce rapport, cherché à entrer dans la mécanique scolaire. Nous constatons simplement qu'il n'y a pas correction.

**La Finlande, tête de liste.** Nous avons cherché à comparer avec d'autres pays européens qui réussissent mieux, notamment les pays nordiques. Nous avons été intéressés par le cas de la Finlande. Il y avait dans ce pays, il y a une quinzaine d'années, un système éducatif assez proche du système français, avec sélection par l'échec et un taux de non diplômés comparable au nôtre. La Finlande est aujourd'hui un des pays d'Europe où l'échec scolaire est le moins important. Il obtient les meilleurs scores d'ensemble pour le système éducatif.

- **Soutien scolaire.** On constate que le soutien scolaire est fait dans le cadre de l'enseignement : c'est l'enseignant qui accompagne les élèves les plus en difficulté. Cela fait partie de ses missions.
- **Doublement.** Lorsqu'un élève a des difficultés dans une partie des matières et pas dans d'autres, on continue à le faire avancer dans les matières où il a le niveau requis et on lui fait travailler seulement les matières où il est plus faible. Ainsi, il continue à suivre sans doublement. Le doublement en France reste relativement fréquent ; c'est devenu de moins en moins le cas dans d'autres pays d'Europe.

**Long terme.** A supposer que l'on puisse mener une réforme qui change les conditions de l'échec scolaire, c'est une entreprise à long terme. Il faut 10 à 15 ans pour qu'elle produise ses effets. En attendant, il faut trouver des solutions pour les quelque 120 000 jeunes qui sortent sans diplômes chaque année.

**Désavantage.** Les jeunes sans diplôme ont un désavantage sur le marché de l'emploi partout en Europe mais la France fait partie des pays où le diplôme donne un avantage important. Les jeunes sans diplôme sont en France, moins fréquemment en emploi que ceux qui ont un CAP, un BEP, un bac ou plus. En prenant l'indicateur opposé - le fait de ne pas avoir d'emploi - le non emploi des jeunes sans diplôme en France est 1,7 fois plus important que celui des jeunes du même âge en Europe. On a le même rapport en Suède, en Allemagne, en Finlande, au Danemark et aux Pays-Bas alors que dans les pays du Sud, le désavantage à l'absence de diplôme est quasiment inexistant ou peu marqué.

**Jeunes touchés.** Aux âges jeunes, l'absence de diplômes est un désavantage marqué. En France, pour les cohortes ayant davantage d'expérience, ce désavantage s'amenuise - ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays. On peut donc dire que le désavantage lié à l'absence de diplôme touche particulièrement les jeunes. Les jeunes qui n'ont pas de diplômes sont d'autant plus pénalisés qu'ils ont quitté le système éducatif précocement. 40 % des jeunes qui se sont arrêtés au collège ou en première année de cursus professionnel court sont au chômage. Parmi ceux qui occupent un emploi, moins de la moitié a un emploi à durée indéterminée.

**Types d'emploi.** Les jeunes qui n'ont pas de diplômes ont des parcours différents de ceux qui sont diplômés. Ils sont davantage touchés par le passage en emploi précaire. Pour eux, la transformation d'un emploi précaire en emploi à durée indéterminée est moins fréquente. Ils ont des emplois plutôt dans de petites entreprises qui sont elles-mêmes économiquement plus fragiles. Une forte minorité passe en mesures jeunes, contrats aidés, stages de formation durant les périodes de non emploi. Par exemple, pour la cohorte 1998, 40 % d'entre eux ont été dans ce cas. D'après les observations dont nous disposons, jusqu'à sept ans après la fin des études, on voit que l'absence de diplômes est pénalisante pour longtemps. On voit en effet, sept ans après, une différence très importante avec les autres jeunes.

**Les jeunes qui n'ont pas de diplômes** passent par des actions de formation pendant leur début de vie active. Ce sont surtout des formations pendant les périodes de non d'emploi. Ils sont moins concernés par les formations en entreprise. Un point encourageant : l'accès à la formation est plus important pour les cohortes les plus récentes. Les résultats de la dernière enquête du Cerc auprès des sortants de 2004, interrogés en 2007, montrent un accès à la formation plus important, y compris pour les jeunes sans diplôme.

### **Action publique concernant les jeunes sans diplôme**

L'action publique concerne d'abord la transition entre l'école et le marché de l'emploi. C'est le rôle de la Mission générale d'insertion qui voit ce rôle difficile du fait de la complexité du système éducatif français : le passage du système scolaire classique à l'apprentissage n'aide pas à repérer les jeunes. On arrive difficilement à les retrouver pour leur proposer des solutions. En regardant le bilan de cette Mission générale d'insertion, accessible en ligne, on note qu'elle concerne 60 000 jeunes par an, ce qui n'est pas à la hauteur des besoins. Elle vise surtout à remettre les jeunes concernés dans un parcours de formation, le plus souvent un parcours classique ou un apprentissage, plus rarement des formations spécifiques organisées par la Mission lorsque la prise en charge un lieu encore l'année. Autant on a des chiffres sur les formations concernées, le niveau de diplôme des gens qui entrent, on n'a aucun élément sur le fait que des jeunes obtiennent ou non un diplôme du parcours qui a repris. Il n'y a pas de suivi à ce niveau alors que l'objectif est pourtant de permettre à une partie de ces jeunes d'avoir un diplôme en bout de course.

**Autre élément préoccupant** : pendant un an, les jeunes sont sous la responsabilité du système éducatif. La prise en charge des jeunes les plus en difficulté peut prendre du temps. Une fois sur deux, les jeunes sans diplôme mettent plus d'un an à prendre contact avec le réseau des missions locales.

**L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi** : le réseau des missions locales, l'acteur central, reçoit quelque 470 000 jeunes par an. Un peu moins de la moitié sont des jeunes sans diplôme. Il faut un suivi de l'insertion sociale et professionnelle, ce qui est la posture adaptée pour ces jeunes sans diplôme dont certains ont des difficultés d'accès à l'emploi, des problèmes familiaux, de santé ou autres.

**Il y a également beaucoup d'autres intervenants.** L'ANPE reçoit directement des jeunes sans diplôme. Les missions locales ont besoin, pour construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle, de mettre en coordination un ensemble d'acteurs. Cette coordination, selon les contextes locaux, fonctionne plus ou moins bien. Celle entre l'éducation nationale et les missions locales peut être excellente ou très mauvaise, ce qui se traduit par des retards de prise en charge des jeunes concernés. Il peut y avoir également des problèmes de différences dans les objectifs et pratiques financières des différents acteurs.

**Civis.** Il existe une procédure d'accompagnement spécifique aux jeunes en difficulté : le Civis. Il ne s'agit pas d'un contrat ; la mesure utilise les formations offertes par les conseils régionaux et les contrats aidés dans le cours de son déroulé. Il s'agit d'une procédure annuelle ce qui nous paraît contradictoire avec l'horizon du parcours de retour à l'emploi de ces jeunes. Il faut en effet plus d'un an pour les amener à un emploi stabilisé sachant qu'ils ont un capital scolaire qui au départ les pénalise. Pour les jeunes au capital scolaire le plus faible, la procédure peut être renouvelée autant de fois que de besoins mais ce n'est pas la même chose d'avoir une procédure inscrite dans la durée dès le départ et une procédure qui peut ou non être renouvelée chaque année.

**La formation à visée qualifiante est assez rare.** La formation, telle qu'elle existe, est surtout une formation d'adaptation au poste bien que dans certaines régions, il existe des procédures pour permettre l'accès pendant le contrat aidé à des formations qualifiantes ou à la validation des acquis de l'expérience.

### **Pistes d'amélioration**

- **Dans la durée.** Les instruments et procédures pourraient être sensiblement améliorés. Construire des parcours d'accompagnement dans la durée est essentiel. Il semble manquer un

maillon de la chaîne qui permette à ces jeunes d'accéder à un contrat de professionnalisation. Actuellement, le contrat de professionnalisation est surtout destiné à des jeunes qui ont déjà une formation de base et très peu à des jeunes sortis précocement de l'école.

- **Garantie de ressources.** Alors que les actions de pré professionnalisation sont des actions difficiles, les montants financiers qui leur sont accordés ne semblent pas être à la hauteur. Il serait bon de réfléchir à un moyen de faire en sorte que ces jeunes puissent se remettre dans une perspective de professionnalisation. Pour pouvoir accéder à l'emploi, il faut des moyens. Actuellement, nous sommes à contre-courant de tous les pays d'Europe puisque partout, il existe une garantie de ressources qui s'appliquent aux jeunes. Elle peut, en France, s'appliquer aux jeunes sous certains cas : sous réserve qu'il s'inscrive dans une démarche d'accompagnement. Nous sommes quasiment le seul pays à n'accorder aucune ressource aux jeunes qui n'ont pas de diplômes. Dans la mesure où nous avons un système d'indemnisation du chômage qui laisse les jeunes très largement à l'écart, cela nous paraît être un point de préoccupation important puisqu'au-delà de l'aspect ressource et recherche d'emploi, ces jeunes sont à l'écart des droits sociaux. Nous avons recommandé l'accès au RSA mais n'avons pas été suivis. Il est important que l'accès à un revenu soit étudié pour ces jeunes pour qu'ils aient une insertion sociale et professionnelle satisfaisante.

**Bernard Seillier :** Votre conclusion rejoint mon introduction de la matinée, évoquant aussi la Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, présidée par Jean-Baptiste de Foucauld, dont je rappelais l'actualité. Ce n'est pas simplement par l'allongement de la durée des études que l'on se trouve dans cette situation. Jean-Baptiste de Foucauld précise : « *La question de l'autonomie des jeunes est aujourd'hui posée dans notre pays comme ailleurs. Les conditions de passage de l'enfance à l'âge adulte se sont assez profondément transformées.* » Il évoque la durée des études, « *l'objectif ayant été fixé à 80 % d'une classe d'âge. L'accès au travail de beaucoup de jeunes est devenu plus aléatoire et difficile du fait aussi de l'augmentation générale du chômage. Dans ce contexte, les familles ont été fortement mises à contribution pour assurer plus longtemps l'entretien des jeunes adultes pour financer leurs études, faciliter leur accès à un logement indépendant, subvenir à leurs besoins en cas de chômage. Ils ont dans l'ensemble bien répondu à cette demande de solidarité. Les transferts privés de parents, grands-parents en direction des jeunes ayant été importants et continuant de l'être, les pouvoirs publics ont aidé les familles mais cela ne suffit pas. Dans le même temps, où toutes ces évolutions se produisaient, la maturité affective des jeunes devenait plus précoce, les relations de couple se nouant plus facilement. Indépendamment de la situation des intéressés vis-à-vis du travail ou du logement, il en résultait un désir accru d'autonomie avec des situations conjugales qui rendait encore plus pesante l'absence de ressources et d'autonomie.* »

**Groupe de travail.** M. Schricke signalait la pauvreté des étudiants. On a effectivement, parmi les populations les plus pauvres, des jeunes en situation d'études. Je propose de réactiver au sein du CNLE, à titre permanent, un groupe de travail sur cette question de l'autonomie des jeunes. Ne faut-il pas remettre cette question en chantier de manière horizontale, au-delà de la question du RSA, à travers, entre autres, l'allocation d'études ? Il y a également eu un rapport du CES, d'Hubert Brin, concernant cette question. Il y a une pression très forte pour que la France sorte de cet oubli, de cette distanciation.

- **Discussion des conclusions et préconisations, avec la participation de :**
  - *Laurent Weill, chef de la Mission insertion des jeunes — Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ;*
  - *Dominique Varry, directeur général adjoint de l'Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDE) ;*
  - *Isabelle Marlier, chargée de mission à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).*

**Bernard Seillier :** Madame, Messieurs, je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation compte tenu de l'importance du sujet et du sens des responsabilités qui sont les vôtres. Nous souhaitons avoir votre première impression et surtout des orientations pour nous conseiller. Nous proposons de vous auditionner au cours de ces travaux que nous allons engager et poursuivre.



**Laurent Weill (DGEFP) :** Nous trouvons le rapport du Cerc excellent. Nous sommes d'accord avec les constats. Une précision : on parle toujours des jeunes sans diplôme du niveau secondaire ; il y a aussi les 90 000 jeunes qui sortent de l'université sans aucune qualification et posent problème.

**Finlande.** Je serais preneur de précisions concernant l'exemple finlandais que vous évoquez, notamment la manière d'éviter le doublement en mettant en place un système de suivi des élèves. Ces aspects nous paraissent intéressants surtout à un moment où l'on met en place une réforme du soutien scolaire dans l'enseignement primaire.

**Sept ans.** Oui, l'absence de diplôme est pénalisante jusqu'à sept ans. On observe toutefois que 37 % des jeunes sans diplôme obtiennent un diplôme dans les sept ans qui suivent leur sortie du système scolaire. Tout n'est donc pas perdu pour ces jeunes ! Plusieurs d'entre eux arrivent à se réinsérer dans le système éducatif, par la formation continue, initiale ou autre.

**MGI.** Il est vrai que nous n'avons pas de données sur les résultats de la MGI en termes de diplôme. Nous réfléchissons actuellement à un projet de texte, avec nos collègues de la Dgesco, sur les jeunes décrocheurs du système scolaire. Il prévoit certains indicateurs supplémentaires pour la MGI, dont celui que vous évoquez. Nous sommes bien conscients de ce problème et cherchons à le corriger.

**Missions locales.** Vous évoquez 470 000 jeunes... C'est, je crois, 1 million de jeunes qui sont suivis par an.

**Michèle Mansuy :** ...476 000 jeunes, nouveaux arrivants, chaque année.

**Laurent Weill (DGEFP) :** On est pour le Civis, en stock, à 280 000 jeunes. Nous observons une remontée qui nous inquiète depuis le mois de septembre. C'est malheureusement la conséquence visible de la crise dont on voit les effets concrets aujourd'hui. On est d'habitude à 250 000 jeunes. Depuis le début de la procédure, créée en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, 600 000 jeunes sont passés par le Civis. 60 % de ces jeunes sont de niveau V ou infra V. Le taux de sorties positives est de l'ordre de 40 %. Avec le stock que nous avons au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, nous prenons des jeunes de plus en plus difficiles à réinsérer ce qui diminue d'autant les résultats en sorties positives. Nous mettons nos services fortement en tension pour poursuivre l'effort et maintenir des chiffres élevés.

**Périodicité du Civis.** Vous avez souligné le caractère annuel du Civis en pointant une faiblesse. Je pense, au contraire, que cela induit de la souplesse. Un jeune n'est pas voué irrémédiablement, sur la durée, à ne pas s'insérer. Je pense qu'il est bien de réexaminer périodiquement sa situation et qu'on ne l'enferme pas dans une procédure. Au-delà de notre contrainte liée à l'annualité budgétaire, il est utile de pouvoir faire régulièrement un point avec le jeune.

**Décrocheurs.** Nous réfléchissons à la situation des jeunes décrocheurs avec l'éducation nationale, la DIV pour les jeunes des quartiers en difficulté, le ministère de l'intérieur. Nous réfléchissons également à l'avenir du Civis qui doit prendre fin en 2010. Nous disposerons des premières évaluations de la DARES au printemps 2009 qui nous permettront de réfléchir, au courant de l'été, à l'avenir du dispositif. Il est évident que nous devons maintenir un dispositif. Il reste à en connaître les modalités précises, le montant affecté.

**Panorama.** Nous disposons d'un certain nombre d'outils et de dispositifs par ailleurs pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- **le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)** dont la dotation a été réduite cette année (il était doté de 35 millions d'euros en 2008, il passe à 20 millions d'euros en 2009). Il a l'avantage de traiter, de façon souple et rapide, les difficultés de jeunes cumulant certains handicaps. Il peut se coupler à d'autres dispositifs d'État ou des collectivités locales comme le fonds d'aide aux jeunes. Il peut être attribué pour des actions liées à la mobilité, acquisition du permis de conduire, prêt de scooters... Des actions d'aide contre l'illettrisme ;
- **le contrat d'autonomie.** Il concerne 45 000 jeunes sur trois ans dans des CUCS, quartiers urbains de cohésion sociale, dans 35 départements. Il est doté de 50 millions d'euros pour 2009. Il propose un suivi renforcé vers l'emploi pendant six mois avec un suivi pendant six mois en emploi par des opérateurs privés de placement, retenus à la suite d'un appel d'offres ;
- **dispositif jeunes diplômés.** Il concerne les jeunes diplômés de moins de 30 ans. Il était destiné à 12 000 jeunes dans une dizaine de départements. Nous arrêtons les entrées dans le dispositif en décembre. Le dispositif prendra fin pleinement en 2010 ;
- **dispositif de parrainage pour les jeunes.** Il est doté de 4 millions d'euros en 2009. C'est le dispositif qui a le taux de placement des jeunes le plus important avec un taux de sorties

positives de l'ordre de 60 %. Les effectifs sont limités, de l'ordre de 17 000 jeunes par an. Nous souhaitons encourager ce dispositif. Il associe fortement la société civile à un dispositif public ;

- **actions générales des missions locales** ;
- **Etablissement public d'insertion de la défense**. Nous en sommes le principal financeur sur un budget d'un peu moins de 100 millions d'euros en 2008 (85 millions d'euros pour 2009) ;
- **100 000 contrats aidés supplémentaires** qui bénéficient principalement aux jeunes. Ils pourront, c'est nouveau, être prescrits, en plus de l'ANPE par les missions locales, les opérateurs privés et de placement, les entreprises de travail temporaire.

**Bernard Seillier** : Nous serons appelés à nous revoir puisque que la préparation du texte dont vous êtes chargés retiendra tout notre intérêt.

**Dominique Varry (Evide)** : Je tiens à dire combien j'ai été sensible, dans les conclusions du premier exposé, à la notion d'aide à la parentalité. Nous avons socialement un problème de fond dans ce domaine et engendrons, très en amont dans l'éducation, avant même l'instruction scolaire, des problèmes comportementaux sérieux. Le succès d'une émission à la télévision comme « Super Nanny » (M 6) montre à quel point il y a une attente dans le public : il s'agit de ces histoires d'enfants insupportables qui font tourner en bourrique tout le monde à la maison et que l'on arrive à orienter. Les jeunes que nous accueillons sont dans ces publics et vivent, parallèlement à la pauvreté matérielle, dans une véritable pauvreté de références en termes de socialisation et de capacités à s'insérer dans un collectif, à entrer en relation avec les autres - avec souvent un fort sentiment d'échec, d'incompétence, de mésestime de soi...

**Evide en bref**. L'établissement public d'insertion de la Défense a été lancé en 2005 à partir d'une intuition : les militaires ont développé des compétences transposables en matière de socialisation et de formation, notamment comportementale. Cette compétence est liée à une culture qui se veut échapper à une certaine victimisation et essaye de mobiliser la personne autour d'un projet collectif. L'établissement est entièrement civil même si un peu plus de la moitié de son personnel est recruté parmi les anciens militaires qui sont au préalable, formés avant d'intégrer l'Evide. Aucune armurerie. Quelques caractéristiques : port de l'uniforme, égalité dans le collectif, références à l'instruction civique, aux couleurs, chants collectifs... L'objectif est un objectif d'insertion avec un état d'esprit qui se rapporte à la tradition républicaine d'ascenseur social ou plus précisément, d'escalier social (l'escalier, on le monte soi-même !) Il s'agit de sortir le jeune de sa victimisation et faire en sorte qu'il devienne acteur. Nous nous adressons à de jeunes volontaires et majeurs, généralement en difficulté comportementale. Historiquement, ils étaient orientés à partir des JAPD, journées d'accueil et de préparation pour la défense. L'autre voie d'accès est les missions locales avec lesquelles nous travaillons bien. La troisième voie d'accès est la candidature spontanée ; nos meilleurs ambassadeurs sont les jeunes qui sont passés chez nous et en parlent autour d'eux.

**Nous leur proposons un parcours de formation qui associe quatre volets :**

- **formation comportementale**. Elle se fait par le biais d'un régime de pension, assez fortement encadré ;
- **orientation**. Qu'est-ce que je peux faire de ma vie en fonction de mes capacités, en fonction de ce que le marché peut m'offrir ?
- **remise à niveau scolaire et professionnelle**. Selon les promotions, entre 10 et 12 % des jeunes ont des difficultés avec la lecture. Il ne s'agit pas de diplômé les gens, leur donner un viatique compte tenu de la durée et des coûts de formation mais bien de leur mettre le pied à l'étrier ;
- **aide à l'insertion dans l'emploi**.

**Coûts**. Le tout est basé sur le projet qui doit être co-construit avec le jeune. L'initiative concerne 2000 jeunes répartis dans une vingtaine de centres sur le territoire, avec des coûts unitaires aux alentours de 40 000 € par an et par jeune. Le volume maximum par centre est de 240 jeunes (les plus petits comportent 60 places). Les frais de pension et d'encadrement entraînent des coûts d'action sociale plus que des coûts de formation professionnelle (prise en charge 24 heures sur 24). Nous nous adressons des jeunes en échec scolaire, professionnel, sans emploi. Notre espoir est qu'ils reprennent des études à la sortie qu'ils n'auraient pas pu reprendre avant compte tenu de l'instabilité de leur comportement. Notre budget est réellement disponible et en légère augmentation.



**Instabilité.** Notre souci majeur est aujourd'hui l'instabilité de ces jeunes. Un jeune, tous les dimanches soirs en revenant en pension, marque qu'il est volontaire. Nous avons entre 30 et 40 % des jeunes qui s'en vont prématurément et ne vont pas au bout de la démarche. C'est un de nos axes de travail actuellement.

**Isabelle Marlier (DPJJ) :** Notre public est spécifique avec des besoins particuliers. Les jeunes ont entre 10 et 18 ans. La Protection judiciaire de la jeunesse se centre exclusivement sur les jeunes sous mandat pénal. Il y aurait actuellement 25 % des jeunes sous mandat judiciaire au pénal qui ne seraient inscrits dans aucun dispositif de droit commun. Ils n'ont pas atteint le socle commun de compétences et de connaissances requis par l'éducation nationale. Nous avons à faire à un public de niveau très bas, en grande difficulté l'intégration sociale. Il y a un cumul de difficultés qu'elles soient d'ordre familial, social, scolaire et professionnel.

**Evaluation.** Nous avons mené une évaluation de notre dispositif d'insertion. Pour répondre aux problèmes de ces jeunes sous mandat judiciaire, nous avons un dispositif d'activité de jour à l'intérieur de la PJJ, inscrit sur des territoires en collaboration avec les dispositifs existants des missions locales, des conseils généraux... Cette organisation nous amène à réorganiser l'action éducative qui va se structurer davantage autour des activités de jour, même dans nos établissements en milieu ouvert. La mesure d'activité de jour, mesure au pénal, amène nos institutions - éducation nationale et PJJ - à travailler autour d'un projet d'insertion scolaire et d'y réfléchir différemment. Il nous paraît important d'être dans des territoires pour que les jeunes restent inscrits dans les parcours d'insertion, notamment dans le cadre du Civis. Il y a donc à la PJJ à développer ce qui se passe en centres fermés et ce qui se passe sur les territoires. Je suis votre disposition pour vous présenter dans le détail ces nouvelles mesures.

**Bernard Seillier :** Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter d'être présente à cette réunion aujourd'hui autour de ce thème de l'insertion des jeunes. Il est important pour nous que l'on vous connaisse, identifie et que l'on n'oublie pas le travail important fait par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. La justice mène à un travail considérable dans la discrétion, sans grande publicité, avec une grande efficacité.

**Pierrette Catel (CNML) :** Le rapport du Cerc pointe une difficulté pour les missions locales de coordination et d'efficacité de leur système. Cette difficulté est d'autant plus importante que l'approche de travail et d'accompagnement des missions locales est une approche globale et qu'elle nécessite donc de s'appuyer sur de l'interministérialité. Quelques chiffres : les 485 missions locales réparties sur le territoire français disposent d'un budget d'État de 169 millions d'euros, soit 40 % du budget global. Vous avez ainsi une idée du rapport puisqu'un million de jeunes sont accueillis avec 476 000 nouveaux entrants, un stock d'environ 280 000 Civis pour 11 000 salariés des missions locales. Les conseils régionaux apportent 30 % du budget, les conseils généraux 8 %. Le reste est complété par les collectivités locales. Ce sont elles qui depuis des années jouent le rôle de courroie d'ajustement avec de plus en plus de difficultés. L'autre difficulté est que les budgets d'État et des collectivités territoriales sont essentiellement fléchés sur l'emploi avec de plus en plus des conventions pluriannuelles d'objectifs qui vont lier les financements aux résultats, notamment les résultats de mise à l'emploi. On est donc assez loin des pistes de construction des parcours dans la durée. Le temps est compté différemment.

Il est utile de rappeler que, par exemple, lorsqu'une mission locale ressent la nécessité, pour les jeunes qu'elle reçoit, de mettre à leur disposition une possibilité d'écoute psychologique - 20 % de ces jeunes ne vont pas bien et nécessitent une aide particulière - elles doivent trouver un financement pour un référent santé. Il faut donc s'adresser aux acteurs de la santé publique pour trouver ces financements. Si on parle des difficultés de mobilité, là encore il faut trouver d'autres financements. Je ne parle pas du logement... Cette situation rend d'autant plus difficile la coordination et l'efficacité.

**Mme Jacotot (Education nationale) :** Je promets de participer davantage aux réunions suivantes... L'Education nationale est effectivement un des acteurs principaux en matière d'insertion des jeunes avec l'identification des risques et des difficultés dès le plus jeune âge. Un des sujets prioritaires aujourd'hui pour la direction générale de l'enseignement scolaire et pour le ministère est la lutte contre l'absentéisme, le décrochage scolaire avec un objectif qui peut paraître modeste chiffré à 10 % de

décrocheurs en moins sur l'année. Une circulaire est actuellement à l'étude auprès du cabinet de notre ministre ; elle est impactée à d'autres circulaires interministérielles.

**Bernard Seillier :** Je souhaite vivement que vous puissiez participer aux échanges quand vous voulez. Au titre de la prévention, la place de l'éducation nationale, du ministère est très importante. Il faut que le dialogue entre le ministère de l'éducation nationale et le CNLE soit très actif.

**Jacques Rastoul (CFDT) :** La question des jeunes est centrale. Nous sommes associés dans le cadre du suivi du Grenelle de l'insertion à d'autres groupes sur la question de l'école. C'est la première fois que nous arrivons à travailler entre différents acteurs sur cette question. Je tiens à souligner la qualité et l'importance du rapport du Cerc. À chaque fois, on mélange dans les réflexions, les actions publiques, les jeunes en difficulté, en ZUS avec des contrats aidés, qu'ils soient sans qualification, sans diplôme ou qu'ils soient surdiplômés. Sur les 100 000 contrats aidés que nous aurons, la moitié concernera des jeunes qui ne sont pas en difficulté. Il y a une incohérence totale ou une absence de cohérence des politiques publiques.

**Interpellation du CNLE.** Au-delà d'une commission du CNLE, nous souhaitons qu'il y ait une interpellation, un avis du CNLE pour dire l'importance que l'on accorde aux jeunes en difficulté sans qualification et sans diplôme. Ce qui ne signifie pas bien sûr que les missions locales, qui sont les maisons uniques de l'emploi des jeunes, ne doivent pas accueillir tous les jeunes, même ceux qui ne sont pas *a priori* en difficulté. La MGI nous a récemment montré un travail très intéressant mené avec des académies mais il n'y a même pas de confrontation des pratiques qui se font. Il n'y a même pas de lieu pour confronter ce qui se fait au sein de l'éducation nationale, pour se coordonner. Donc, absence de lieu au niveau national sur la politique des jeunes entre les acteurs. Idem au niveau territorial : c'est l'empilement ! Il faut, dans la suite des travaux du Grenelle, que nous parvenions à avoir des plateformes, des lieux d'accueil, d'identification des problèmes.

**Mesures à court terme.** On apprend par le rapport du Cerc qu'on ne sait pas ce que sont devenus les jeunes qui ont décroché. On se contente donc de mesures à court terme. On ne sait pas au-delà de six mois, un an ce qu'ils deviennent. On ne sait même pas s'ils ont à nouveau un diplôme. Faut-il encore attendre une crise des banlieues pour faire un contrat aidé qui va stigmatiser ceux qui sont diplômés ? C'était la dénonciation que nous avons faite du plan de la loi égalité des chances qui était contraire à l'objectif recherché parce qu'on mélange tout, dès qu'il s'agit des jeunes. Or, il y a des jeunes différents, il y a des jeunesses. L'action publique doit être ciblée. Nous craignons que les futurs contrats aidés soient de l'écémage. Déjà, dans les politiques d'insertion par l'activité économique, dans l'accueil ANPE pour obtenir les chiffres et résultats, on va prendre les jeunes les plus en difficulté par rapport à l'emploi. Ceux qui sont durablement exclus vont rester massivement sur le carreau et on aura ensuite des révoltes. Il y a une alerte à faire par le CNLE, au-delà de l'audition.

**Alerte.** L'action de la Défense nous paraît tout à fait innovante. Mais je m'aperçois que la part que met l'État dans cette action représente la moitié du budget qu'il met pour les missions locales. On a dit que l'initiative coûtait 40 000 € par jeune et qu'il y a 2 000 jeunes, soit 80 millions d'euros. Je ne dis pas qu'il faille réduire la part attribuée à la Défense mais il y a là une inégalité dans l'action publique. De même, les jeunes qui ont la chance d'entrer sur le marché du travail seront en situation de discrimination par rapport aux jeunes qui bénéficieront du RSA. De même, l'absence de mesures d'aide pour les primo accédants à l'emploi, ou en contrat d'autonomie qui se retrouvent dans la galère et sans droits. Le problème est très grave. Il faut, à partir de cette commission, que nous émettions une alerte. Nous avons jusqu'alors uniquement des rapports sur la deuxième chance. Aujourd'hui, nous avons le rapport du Cerc sur la première chance ! Notre préoccupation centrale vise les jeunes qui n'ont même pas de première chance et qui, de génération en génération, se retrouvent exclus. À nous de prendre la mesure adéquate pour alerter, sinon c'est la rue qui fait la politique. Si c'est cela le choix...

**Bernard Seillier :** ... Non, ce n'est pas le nôtre ici. Merci M. Rastoul. Étienne Grass nous a rejoints ce matin pour nous parler justement de ce thème de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes avec la création d'un fonds d'expérimentation.

**M. Perney (CFTC) :** Je tiens à remercier le Cerc sur quelques points qui me paraissent fondamentaux :

- **les missions locales comme acteur central.** C'est la première fois que je vois les missions locales mises ainsi en exergue quant au problème d'insertion des jeunes ; nous voyons arriver une nouvelle cohorte dans les missions locales : des jeunes de 14 à 15 ans qui ont décroché du système de l'éducation nationale et qui frappent à la porte. Ces jeunes sont réorientés vers les dispositifs de réinstallation, mission scolaire ;
- il faudrait aussi prendre en considération **l'implication des entreprises** au niveau de l'accueil de ces jeunes pour l'emploi. Il est nécessaire que ces entreprises de terrain soient plus présentes. La plupart du temps, nous ne voyons pas ces entrepreneurs ;
- les cohortes des missions locales continuent à augmenter parce que **les sorties ne sont pas à la hauteur des espérances** et les moyens continuent d'être constants, voire en **diminution**. Si on veut vraiment une action prioritaire des missions locales, il faut que l'État, les régions, les collectivités locales revoient la question des moyens financiers afin de mener une action cohérente avec les objectifs souhaités.

**Bernard Seillier :** Vous avez raison. J'ai présidé la mission locale pendant 13 ans. La question de l'entreprise est importante. J'avais proposé un plan de formation de connaissance de l'entreprise pour tous les conseillers, y compris avec des stages à l'intérieur des entreprises pour qu'ils connaissent et établissent des relations permanentes avec le réseau du terrain, en s'appuyant beaucoup sur le parrainage. La présence de cadres, de connaisseurs de l'entreprise est essentielle dans tous les réseaux sociaux. Cela permet la jonction entre l'économie, la politique, le social.

**Bruno Grouès (Uniopss) :** Concernant le projet de circulaire de la DGEFP sur les modalités de conventionnement des structures de l'IAE, nous sommes inquiets sur la question de la sélection des publics. Elle annonce des objectifs draconiens en termes de sorties vers l'emploi. Les SIAE seront conventionnées, auront des financements sur la base de ces objectifs et des résultats. Cette circulaire semble assumer assez tranquillement le fait que les plus éloignés de l'emploi n'iront plus vers les SIAE. On ne sait pas très bien d'ailleurs où ils vont aller. Je dis : alerte !

**Valérie Corman (Medef) :** J'ai entendu le débat sur la présence des entrepreneurs, notamment autour des missions locales. Nous l'avons également. Nous savons qu'il y a des endroits où cela se passe bien contrairement à d'autres, où l'on n'y arrive pas. Le pas est à faire des deux côtés.

**Bernard Seillier :** Je suis témoin des ces instructions données par Mme Parisot aux réseaux locaux de votre organisation pour s'impliquer dans ces problèmes d'insertion des jeunes et autres personnes éloignées de l'emploi.

**Laurent Weill (DGEFP) :** Concernant le projet de circulaire, je peux vous dire que ce mécanisme de conventionnement concernant les SIAE s'est inspiré de celui pour les missions locales (conventions pluriannuelles d'objectifs) et, que je sache, les publics les plus éloignés de l'emploi n'ont pas été exclus des missions locales bien que l'on ait fixé des objectifs notamment en termes de sortie emploi. Je pense qu'il faut donc examiner vos inquiétudes à l'aulne de cette expérience auprès des missions locales.

**Étienne Grass :** J'ai le souvenir de la première journée du Grenelle de l'insertion, à Grenoble. Cela a commencé avec la schizophrénie de l'acteur de l'insertion par l'activité économique avec des objectifs de taux de sortie de plus en plus contraignants et par ailleurs, la volonté de faire entrer les gens les plus éloignés de l'emploi. À ma connaissance, la circulaire n'est pas signée et vos remarques sont bienvenues. La circulaire est plutôt un pas vers une meilleure conciliation entre les deux, une évolution des règles de financement de l'IAE. En tant que tel, avoir des objectifs de sortie, c'est sain. C'est la position du Haut commissaire. C'est la nature même de l'IAE que de prendre les gens les plus en difficulté et de les faire sortir vers l'emploi. Un élément d'appréciation de l'efficacité d'une SIAE est bien sa capacité à faire sortir vers l'emploi. Il ne faudrait pas que l'on ne fasse entrer dans l'IAE que les gens qui connaissent le moins de difficultés. C'est ce qu'il faudra regarder. Peut-être pouvons-nous envisager une discussion plus approfondie sur la base de ce texte.

**Bernard Seillier :** C'est bien le souci qu'avait Bruno Grouès. Ce qui importe est bien qu'il y ait insertion.

**Bruno Grouès (Uniopss) :** Qu'il y ait des conventions d'objectifs, des objectifs de résultats, c'est tout à fait sain et normal. Mais les objectifs de résultats en termes de sortie vers l'emploi nous paraissent

beaucoup trop élevés. Ils conduiront nécessairement à un écrémage. Et là, il y a danger. Et le plus grave est que cela nous semble être assumé par le texte.

**Étienne Grass** : Le texte n'est pas sorti et donc, toute proposition de re-rédaction sera examinée.

**Mireille Bordes (ADF)** : Dans les départements, se pose réellement la question : que ferons-nous des publics qui ne rentreront pas dans les structures d'insertion par l'activité économique ? Si la sélection se fait effectivement, c'est au département que reviendra la partie d'accompagnement social la plus importante.

**Étienne Grass** : Le sujet vaut un débat nourri et complet. Nous ne sommes pas armés pour avoir un débat dans l'immédiat. L'orientation que nous soutenons est de redonner vie, animer, mobiliser pleinement les CDIAE qui permettent justement cet échange sur les critères d'entrée, la manière dont les structures fonctionnent au niveau local. Il y a une campagne menée actuellement de mobilisation des CDIAE, un tour de France conduit par la DGEFP. Dans le cas de la mise en œuvre du RSA, c'est aussi un sujet sur lequel nous interrogeons les départements. Vous savez que dans la loi sur les RSA, il y a la création de pactes territoriaux pour l'insertion mis en œuvre par les départements. Une des commandes claires du Grenelle de l'insertion était de mettre l'IAE dans ces pactes. La question est donc de savoir comment travaillent les CDIAE avec ces pactes. Comment les CDIAE animent la partie IAE du pacte ? Je renouvelle mon offre de rencontre pour en parler plus longuement lors d'une prochaine séance du CNLE.

- **Création d'un fonds d'expérimentation concernant les jeunes**

*Intervention d'Etienne Grass, directeur adjoint du cabinet du Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.*

Le fonds jeune n'est pas une réponse à la hauteur des enjeux soulignés dans le rapport du Cerc ou dans vos débats. Il est né d'une frustration du Haut commissaire et d'une frustration pour les politiques publiques de ne pas avoir trouvé de solution concernant le RSA. Vous n'entendrez pas le Haut commissaire dire que l'on a trouvé la meilleure solution sur le critère d'âge concernant le RSA. Nous avons retenu une solution conservatoire qui permette de faire avancer le RSA, en gardant les règles applicables au RMI, sans handicaper l'ensemble de la réforme par notre incapacité à trouver des solutions qui conviennent. Lorsque nous avons consulté sur le critère d'âge du RSA dans le livre vert, nous avons reçu des réponses très diverses de la part des départements, des partenaires sociaux.

**Appel à projets.** Par ailleurs, nous avons fait un appel à projets d'expérimentation sociale : deuxième frustration. Nous avons reçu 650 projets dont les trois quarts concernaient les jeunes. Il s'agit de projets souvent de bonne qualité. Nous en avons retenu peu, 37, avec des règles d'évaluation extrêmement rigoureuses. Il y a donc de bons projets qui ne sont pas soutenus.

**Sortie du système scolaire.** Troisième frustration : un des 12 chantiers du Grenelle de l'insertion est de ne pas laisser sans solution les jeunes sortant du système scolaire. Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous dire que nous sommes parvenus à un système offrant des solutions à tous les jeunes sortant du système scolaire. Nous n'y sommes pas encore. Une circulaire est en préparation. Elle devrait être ambitieuse sur les jeunes sortants sans qualification. La première réponse de Martin Hirsch consiste à dire que, face à une frustration, il est inacceptable de ne pas comprendre et de ne pas savoir ce qu'il faut faire. L'argument de dire que l'on n'a pas les moyens, que ce n'est pas le moment est acceptable. L'argument de dire que l'on ne sait pas quoi faire nous paraît tout à fait inacceptable. Le premier préalable est donc d'identifier ce qu'il faut faire, ce qui marche et qui ne marche pas. Or, il ne nous semble pas franchi. Ce qui ne signifie pas pour autant que rien ne se fait. Nous avons fait un colloque avec les rectorats sur les sortants sans qualification. Il y a énormément de choses qui se font car le besoin est énorme. C'est la mise en cohérence qui n'est pas franchie. C'est ce qui a conduit à ce que, dans la loi sur le RSA, les parlementaires proposent la création d'un fonds d'expérimentation pour les jeunes qui a été adopté à l'unanimité au Sénat. Il est, sur le plan de la gestion financière et budgétaire, d'une totale souplesse puisqu'il se trouve en dehors du budget de l'État, placé auprès de la Caisse des dépôts et consignations, qui utilise le même support juridique que le Fonds de cohésion sociale. Ce portage permet de construire des partenariats dans la durée, avec notamment des partenaires privés. Il sera doté au minimum de 25 millions d'euros sur trois ans par le budget du Haut commissaire.

**Il retiendra un principe méthodologique** : nous sommes sur des sommes relativement modestes mais qui permettent de développer des essais et expérimentations intéressants. Nous sommes là pour financer peu de projets mais de qualité, innovants et incluant une évaluation. Nous devons structurer les partenariats de recherche que le fonds pourra nouer. Le fonds procédera principalement par appel à projets.

**Il pourrait s'adresser aux publics suivants :**

**Premier axe**

- sorties du système scolaire sans qualification,
- ruptures dans les dispositifs d'alternance, notamment dans l'apprentissage,
- décrochage de l'enseignement supérieur, faible qualification pour trouver un emploi,

**Deuxième axe**

- jeunes en difficulté que l'on connaît par différents programmes, comme par exemple ceux hébergés en centre d'hébergement d'urgence ;
- passage de l'âge de 18 ans à l'aide sociale dans l'enfance ;
- suivi par les missions locales des jeunes sous main de justice,
- programmes visant à mieux objectiver l'apport des écoles de la deuxième chance et éventuellement de l'Epide ;
- projet pilote Créajeunes qui concerne l'Adi (microcrédits pour les jeunes)

**Troisième axe**

- jeunes en emploi qui ont du mal à consolider cet emploi ; quels intervenants possibles pour accompagner les jeunes aux périodes de travail intermittentes ou de courte durée, notamment lorsqu'ils sont bénéficiaires du RSA ?

Beaucoup d'éléments nous parviennent. C'est nouveau, avec le rapport du Cerc, que l'on ait de la documentation d'un tel niveau et de telle qualité sur la politique à destination des jeunes. Il y a eu au préalable le rapport de Jean-Baptiste de Foucauld qui a malheureusement connu des suites trop maigres. Pour poursuivre, il faut identifier les besoins d'enquête qui existent sur les jeunes. Nous avons réservé une enveloppe à cet effet. Il faut mettre en place des suivis de cohortes. Il faut identifier ce qui se passe, six mois, un an après qu'une mission générale d'insertion, une école de la deuxième chance soit intervenue... Tous les compléments pour mener des enquêtes seront les bienvenus. Nous allons en confier une à l'INED sur un suivi de cohorte sur l'impact de l'âge de 18 ans sur les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, qui devenaient ensuite sans domicile fixe.

**Bernard Seillier** : J'ai effectivement cité les rapports que vous évoquez et le côté central du sujet. J'ai aussi proposé que l'on constitue un groupe de réflexion permanent du CNLE. Je vous précise que nous inscrirons à nouveau au mois de mars à l'ordre du jour la question de l'insertion des jeunes. Je vous invite donc à faire le point sur les différents projets que vous avez en cours. Nous sommes tout à fait en phase avec ce que vous venez de dire et souhaiter.

**Henriette Steinberg (Secours populaire français)** : Concernant les jeunes en rupture dans le cadre, insérés dans les CFA, l'attention est-elle portée vers ceux qui rencontrent des difficultés dans le cadre de l'emploi. Comment peuvent-ils poursuivre vers le CAP s'ils sont mis dehors ? Ils se trouvent mis dehors du CFA, de l'entreprise. On leur dit alors de se préparer à passer le CAP en candidat libre. L'examen se déroule plusieurs mois après les incidents. Évidemment, il ne s'est rien passé entre temps. Ils sont entrés dans un dispositif professionnalisant, ils ont des problèmes de comportement. S'ils sont dans ce circuit, on le savait auparavant. Donc, que mettons-nous en place ? Est-on capable d'inventer quelque chose sans entrer dans un dispositif institutionnel qui fera que ceux qui en bénéficieront seront potentiellement pères de famille ou grands-pères ?

**Étienne Grass** : Je note qu'un quart des contrats d'apprentissage ne marchent pas. C'est considérable. Ces contrats se rompent tard dans l'apprentissage, au 9<sup>e</sup> mois, voire après. Certes, il y a des problèmes liés au transport, de permis de conduire. Un bon directeur de CFA est celui qui sait redonner sa chance à un jeune qui est tombé sur le mauvais employeur. Je découvre que bon nombre de missions locales, de missions générales d'insertion sont pleinement investies de cette question, voyant que l'apprentissage est une solution pour de nombreux jeunes. Nous soutenons ainsi une recherche-action à Tulle ; nous souhaitons soutenir ces différentes actions et évaluer les interventions qui se pratiquent.

*Intervention d'Etienne Grass, directeur adjoint du cabinet du Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.*

Cet article concerne le statut dérogatoire des personnes accueillies dans des organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires.

Nous vous avons proposé un échange sur la préparation du décret d'application de l'article 17 de la loi RSA, issue d'un amendement d'Etienne Pinte à l'Assemblée nationale, adopté à l'unanimité. Il concerne le statut des personnes accueillies dans un organisme solidaire. Nous parlons plus souvent du statut des compagnons. Une précision : le statut ne concerne que les communautés d'Emmaüs et quelques autres. L'amendement d'Etienne Pinte donne suite à un travail conduit par la DGS depuis 2004, pour lequel nous avons identifié des besoins ponctuels. Il s'agit d'apporter une sécurité juridique. Différentes associations se sont exprimées : Voisins et citoyens en Méditerranée, Emmaüs, Espoir à Colmar. Le statut des personnes accueillies dans un établissement de solidarité vise à inscrire dans la loi une jurisprudence du 9 mai 2001 de la Chambre sociale de la Cour de cassation (Communauté d'Emmaüs de la Pointe-Rouge c/Miralles). Elle prévoit que ne relèvent pas du code du travail les personnes accueillies dans un établissement d'accueil communautaire qui y sont hébergées et exercent des activités professionnelles. La loi reprend au mot près cette jurisprudence pour définir le statut.

**Trois demandes sont faites pour cette dérogation :**

- il faut d'abord s'assurer que l'on est bien dans le cadre d'un hébergement décent,
- qu'un soutien est réalisé pour accompagner les personnes dans leur accès aux droits fondamentaux,
- si l'on n'est pas dans le cadre du lien de subordination, il faut un soutien financier lorsqu'il y a une activité professionnelle.

**Droits fondamentaux.** On touche là aux droits fondamentaux de l'individu, droit à une rémunération et à un salaire. Il s'agissait de donner de la sécurité juridique à des organisations existantes. Les personnes accueillies dans une communauté ne perçoivent pas une rémunération équivalente au SMIC comme le prévoit le code du travail mais un pécule, bénéficient d'un hébergement renforcé, sont accompagnées avec des règles prévoyant de rester dans la communauté sans limitation de durée. L'enjeu va se situer dans le décret. Il s'agit de concilier les besoins de sécurité juridique et la nécessité que cette nouvelle procédure d'agrément ne permette pas des contournements.

**Le projet de décret est quasiment finalisé.** Il y aura une procédure d'agrément qui, nationalement, relèvera des ministres pour les groupements (associations fédérant au moins deux organismes locaux). On sera dans le cadre d'un agrément local, délivré par le préfet, pour des associations ayant un seul établissement. Les règles pour l'agrément local comme l'agrément national sont les mêmes. Pour délivrer cet agrément, il est important que le ministre vérifie que les règles soient respectées. Il examinera également les éléments relatifs au sérieux du projet, à la représentativité de l'association, la transparence financière. Nous souhaitons ajouter le respect des valeurs républicaines (interactions potentielles avec des mouvements sectaires).

**Des questions demeurent.** Le ministre a une compétence complète pour fournir cet agrément. Il serait intéressant qu'il bénéficie d'un avis éclairé. Au niveau local, nous pensons que la commission départementale de la cohésion sociale pourrait rendre cet avis. Au niveau national, le CNLE paraît l'un des acteurs les plus évidents. À vous de voir si vous considérez que cela est dans son objet.

**Bernard Seillier :** Merci de soulever cette question. Autant le CNLE n'aurait pas d'assise juridique pour donner un agrément, autant il me semblerait incongru que l'on court-circuite le CNLE pour émettre un avis alors qu'il a dans son sein tout le tissu associatif, les ministères, les syndicats, les organisations professionnelles et les personnes qualifiées.

**Marc Gagnaire (Fnars) :** La Fnars a été signataire, avec les organisations syndicales, du texte que vous avez entre les mains. Votre intervention n'enlève pas totalement les inquiétudes. Il faut prendre du temps pour travailler sur ce texte. Pas grand monde, au niveau des acteurs, n'était demandeur du vote de cet amendement, même s'il a été voté à l'unanimité. La lettre des syndicats et des organisations associatives incite à la prudence. Prenons donc les précautions nécessaires. J'ai



personnellement suivi ce dossier depuis de nombreuses années. Une des questions : il existe de nombreux ateliers à la vie active (Ava) dans le cadre de l'aide sociale à l'hébergement. Toutes ces structures qui relèvent d'une réglementation sont-elles concernées ? Ce texte entraînera-t-il des changements du côté de ces structures qui sont souvent liées à des CHRS ?

Je pense qu'il y a des précautions supplémentaires à prendre, en amont de l'agrément sur l'aspect indemnisation, sécurité sociale - aujourd'hui, les communautés Emmaüs sont considérées de la même manière que les structures Ava, ateliers à la vie active, en termes de minimum sécurité sociale. Ces termes vont-ils bouger ? La mise en place de ce statut aura certainement des conséquences économiques sur le plan local. Nous sommes en attente d'un travail autour de ce texte. La loi est votée. Il faut trouver les moyens pour que cela ne soit pas dangereux.

**Bernard Seillier** : La lettre dont vous parlez est en ligne sur le site du CNLE. Pour avoir accompagné depuis de nombreuses années les lieux à vivre, je sais qu'il faut protéger la situation juridique qui a été construite laborieusement après guerre, avec toute l'organisation de notre protection sociale, surtout à la veille d'une crise sociale qui va certainement apparaître. J'ai entendu dire, lors d'un colloque que la Dress a organisé au Centre international des conférences, avenue Kléber, que notre régime de protection sociale risque de ne plus être du tout à la hauteur des difficultés sociales que nous risquons d'avoir à affronter. Je pense que c'est ainsi que le Parlement a conçu le vote : donner de la souplesse pour pouvoir réagir et non pas de tuer la législation sociale existante, en étant le responsable de cet assassinat. Il s'agit d'enrichir notre palette d'interventions possibles pour faire face à toutes les situations.

**Qualité éthique.** Je sais que nous cherchons tous ensemble une façon de pouvoir faire progresser nos institutions et notre rôle société vers une qualité éthique de fraternité supérieure. Ce qui est visé, c'est que nous puissions ouvrir une porte et consolider les expériences de fraternité qui existent. Je me souviens aussi d'un débat qui a eu lieu au Sénat il y a quelques années : Jean-Luc Mélenchon était intervenu en parlant d'une proposition de loi qu'il voulait soutenir sur l'organisation des fraternités et l'organisation sociale des moyens de vivre ensemble. Je cite pour mémoire le PACS mais il y a aussi des interventions d'organisation de fraternités, de collectivités, d'une certaine dimension, qui n'entrent pas nécessairement dans le cadre du contrat de travail mais qu'il ne faut cependant pas négliger. Un certain nombre de statuts existe du côté public : fonction publique, militaire, fonction publique hospitalière... Il serait dommage que, du côté privé, il n'y ait que le contrat de travail comme statut de relations entre les personnes. Je ne dis pas pour autant qu'il ne faille pas vérifier la façon dont juridiquement cela est construit. Je me méfie beaucoup d'institutions publiques d'accepter cette auto-évaluation de la qualité éthique des relations qui y sont vécues. Je pense que l'on peut progresser sur ce terrain mais à visage découvert, que tout soit transparent. C'est pour un progrès éthique que l'on peut ouvrir cette porte.

**Jacques Rastoul (CFDT)** : Certes, la loi est votée mais il faut que nous soyons rassurés du point de vue des moyens et du suivi. Cela concerne près de 5000 personnes. Demain, il peut s'agir de 10 000, 15 000, 50 000... Cela bouleverse le schéma où l'on pensait que l'insertion était un processus. On est là dans un statut, une reconnaissance, une dérogation. Il y a une situation transitoire qui a fait jurisprudence, qui existe et joue un rôle de socialisation. On est d'accord ou pas, oui il y a des risques d'aller vers des sectes... Je ne vois pas ce qui fait que l'on pourrait interdire à d'autres groupes de se constituer en fraternités. On a inventé le code du travail, un rapport de subordination qui est tout de même une forme importante de socialisation. On n'a aucune visibilité sur le nombre de personnes concernées. Qui sont-elles ? Est-ce qu'elles restent à vie dans ces structures ? Nous allons demander aux partenaires sociaux comment faire pour bénéficier des droits sociaux qui ont été négociés et financés par les autres travailleurs. Il faut une cohérence d'ensemble dans le courrier, nous demandions au moins d'avoir une vision, des garanties au niveau national, local. Le CNLE nous va très bien, l'instance territoriale aussi. Mais, n'est-ce pas un non-sens, que de considérer que ces personnes peuvent rester de 20 à 60 ans dans ses structures ? Il n'y a plus de rapports de subordination. On est tous égaux, on est tous frères ! Moi, je ne crois pas. Même dans les institutions religieuses ou ailleurs, la question de la représentation collective se pose comme elle se pose au « Relais ». Nous savons qu'ils ne sont pas concernés ; nous avons eu un conflit au Grenelle puisqu'ils refusaient. On a essayé de débloquer la situation pour dire qu'il était possible d'inventer d'autres formes de représentation collective. Mais l'IAE, qui essaie d'être dans le droit commun et se bat pour y être, ne peut pas constamment être à côté, en concurrence ou désavouée par rapport à d'autres lieux qui ont peut-être leur pertinence. Est-ce à vie ? Ne peut-on pas être mieux au courant ? Voilà les

questions que nous avons posées dans ce courrier. Dans la période actuelle, il peut y avoir émergence d'autres demandes de ce type.

**Bernard Seillier** : Je précise que je fais miennes les observations qui ont été inscrites dans cette lettre.

**Henriette Steinberg** : Le Secours populaire n'est pas signataire, non parce qu'il est en désaccord avec cette lettre, mais parce qu'en général, il n'est signataire de rien du tout ! Notre préoccupation pour le décret à venir touche au rapport direct entre ce qui est écrit et la manière dont ça se passe ensuite. L'expérience récente que nous avons sur la question des personnes sans domicile stable témoigne de ce que nous avons tout à fait intérêt à être d'une très grande attention sur ce propos.

**Confusion**. Lorsqu'on regarde le texte, ce qui contribue à créer de la confusion, on commence à parler « *d'activité solidaire* » ; dans l'article qui suit 265-1, on parle des « *activités d'économie solidaire afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle* » ; dans l'alinéa qui suit, il ne s'agit plus que de « *l'insertion sociale... exclusive de tout lien de subordination* ». Ceux qui ont une pratique de ce genre de texte savent que dès qu'il y a des terminologies différentes et que le dispositif se fait en sifflet, au final, les inconvénients arrivent en rafale ! A-t-on bien pris la mesure des conséquences de ce qui est écrit dans le texte ? Certes, ce qui est voté est voté mais ce qui est voté peu être revoté... Cela mérite d'être regardé avec beaucoup d'attention. À partir du moment où l'on est dans un dispositif - un fort degré de marchandisation sur ces questions, en termes de plans d'objectifs divers et variés, si l'on n'y prend pas garde, on se retrouve avec des contradictions à venir dangereuses. Prenons les devants pour prévenir les risques d'explosion non souhaités mais cela ne nous dispense pas de regarder de près ce qui est écrit et ce que derrière nous allons devoir vivre lorsque nous allons recevoir les personnes.

**Bruno Grouès (Uniopss)** : L'Uniopss n'a pas signé cette lettre car elle estime qu'il faut de la souplesse dans les réalités juridiques. **La vie n'est pas carrée : elle est ronde !** Il y a des situations diverses. On ne peut pas faire entrer toutes les femmes et tous les hommes dans une case unique qui s'appelle le droit du travail. Il y a des personnes qui sont dans une situation particulière, souvent désocialisées, parfois sans domicile fixe ; ils ont besoin de cette vie communautaire dans laquelle ils sont nourris, logés, blanchis, où ils reçoivent un pécule. Pourquoi pas un salaire ?

- Parce qu'on n'est pas du tout dans le cadre du droit du travail, avec un lien hiérarchique, mais dans le cadre d'une communauté de vie, d'où chacun peut partir à chaque instant, sans aucune formalité ni préavis à donner. Au contraire, il peut aussi y rester à vie.
- Le fondateur a expliqué que les communautés accueillent des personnes pauvres qui, par leur travail, arrivent à donner à des plus pauvres qu'eux - les excédents sont donnés au Tiers monde. C'est à la base de la dignité : les personnes retrouvent un sens à leur vie. On ne pourrait plus faire cela si le pécule était remplacé par un salaire.

**Jacques Rastoul (CFDT)** : On peut comprendre l'histoire. Je n'ai pas voulu intervenir sur le fond. On peut revenir aux Sœurs de la charité, on peut comprendre que cela existe et ne pas nier le rôle social. Mais considérer qu'on puisse le banaliser, développer, cela pose un problème de fond et surtout, l'absence de rapports de subordination. Prétendre que, parce que l'on est dans un caractère humanitaire, de confrérie, de confraternité, il n'y a plus de rapports de subordination, c'est complètement manipulateur. Il y a plus de rapports de subordination dans une communauté. Dans la loi, cela a été écrit pour border juridiquement le texte. Qu'Emmaüs soit l'association qui ait contribué à faire naître l'IAE par ce biais, c'est très positif. Nous ne nions pas tout ça. Mais aujourd'hui, on peut admettre que cela a évolué et qu'il y a un danger d'un développement. Est-ce que pendant 40 ans, la personne qui reste compagnon, n'acquiert-elle pas des compétences, de l'expérience et ne peut pas un jour devenir salariée ? Il y a d'autres formes juridiques, dans le droit français, entre les coopératives, le volontariat associatif qui est limité dans le temps et permettait de donner une assise juridique, pour aller vers tous les statuts que l'on veut au statut d'employeur. Le problème est qu'on légalise et on invente, on crée un nouveau statut qui de toute façon existait et que personne ne dénonçait. À partir du moment où on lui donne un cadre légal, on ouvre la porte à des choses dont on ne maîtrise pas les conséquences les évaluations que l'on met en place. D'où l'objet de cette lettre. Ce n'est pas uniquement pour pointer du doigt, critiquer ce que fait Emmaüs ou Voisins et citoyens en Méditerranée.



**Bernard Seillier :** Les Sœurs de la charité sont protégées par le statut des congrégations. Mais ce n'est pas cela qui est visé. J'ai accompagné Voisins et citoyens en Méditerranée chez le Premier ministre il y a trois ans. La question qui se posait concrètement était de ne pas figer les lieux à vivre dans un statut juridiquement trop étroit. Ce sont des gens qui ont besoin d'un minimum de protection mais qui ne peuvent pas entrer dans le circuit de la socialisation classique, sans instituer pour autant un statut d'handicapé social.

Il y a des **garanties éthiques** à mettre en place à travers l'évaluation obligatoire, régulière, collective, avec les tutelles administratives de la Drass, du directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle... C'est ce qu'il faut obtenir. Je propose que l'on accepte le principe que le CNLE puisse donner son avis sur les dossiers qui nous seraient soumis à l'avenir. La loi est votée.

**Étienne Grass :** Le débat est intéressant. C'est en voyant les dossiers au cas par cas que la conviction se fera. J'aime bien l'idée que la vie est ronde... Il y a 20 ou 30 ans, nous n'aurions pas eu besoin de mettre dans la loi un statut du non droit. Les choses se développaient en dehors du droit et pouvaient exister sans avoir un besoin de sécurité juridique énorme. Emmaüs a pu exister ainsi. Une communauté Emmaüs est pourtant une zone de non-droit, en dehors du code du travail. Bon nombre d'associations ont ressenti la fragilité que ce mode de développement constituait pour elles, y compris parce qu'il y a eu des recours. Le droit a existé : une jurisprudence de la chambre sociale de la cour de cassation fait jurisprudence. Il y avait une demande pour donner plus de pérennité et de force à ce droit. L'intérêt du statut est qu'il induit de la transparence. Par construction, lorsqu'on est dans du non-droit, on est dans l'opacité. Ce que nous recherchons, c'est toute la souplesse qui fait que lorsque quelqu'un entre dans une communauté, on ne cherche pas à savoir d'où il vient, combien de temps il va rester... C'est ce qui fait que ça marche. Donc, pas question de toucher à ce fonctionnement. Mais l'objet du texte vise à donner de la sécurité juridique. Nous donnons de la sécurité juridique à ce qui existe. Nous ne sommes pas là pour développer de nouvelles communautés, de nouvelles associations, ni faire la promotion de ce nouveau statut.

**L'intention du gouvernement** est de n'agréer que les compagnons d'Emmaüs, Voisins et citoyens en Méditerranée, Espoir, les seuls candidats au statut *a priori* déclarés. Une question se pose pour une association lyonnaise, Notre-Dame des sans-abri, qui a manifesté son intérêt pour ce statut. Je n'en vois pas d'autres. Le statut va permettre de regarder, dans le cadre d'une convention cadre d'agrément, les règles que l'organisation s'applique. Il peut s'agir de règles liées à la qualification, l'accompagnement vers la sortie. Il paraît important de préciser que la personne n'est pas enfermée dans la communauté et peut en sortir librement.

Les avas, ateliers à la vie active, ne relèvent pas de ce statut. Il y a par ailleurs un projet de réforme des avas porté par la DGAS. Le décret doit passer en conseil d'Etat. Je vous propose de l'examiner avant, lors d'une prochaine séance du CNLE. La question du périmètre de compétences du CNLE et le fait qu'il rende juridiquement un avis sur une procédure d'agrément doivent être regardés d'un point de vue juridique.

**Bernard Seillier :** Pour l'avenir même du CNLE et sa crédibilité, dans ce mouvement de transformations des institutions républicaines, je demande qu'on trouve la solution pour le rendre apte à donner un avis juridique de cette nature. Il n'est pas apte pour l'instant à gérer directement les affaires. Une autre question se posera dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre l'exclusion. J'ai proposé de présenter le CNLE comme organisme pivot de cet événement. Nous n'avons pas actuellement la forme juridique qui nous permettrait de le faire mais je trouverai anormal que l'on ne trouve pas une solution qui nous permette d'être l'un des intervenants compte tenu de la compétence horizontale et générale que nous représentons. Si, dans la lutte contre l'exclusion, le CNLE est disqualifié *a priori* et exclu de la prétention à pouvoir jouer un rôle... on peut arrêter tout.

**Bruno Grouès (Uniopss) :** Vous avez évoqué les commissions départementales de la cohésion sociale. Personnellement, je n'en connais pas. Il y en a peut-être mais je n'ai pas vu qu'elles aient eu un succès majeur. Y aurait-il une volonté de les faire ressusciter, de les développer ?

**Étienne Grass :** A titre personnel, je n'en ai pas vu fonctionner non plus mais le ministère de l'Intérieur nous a dit qu'elles avaient été créées par les préfets dans tous les départements.

**Bernard Seillier** : Il y a, sur le terrain, un rapprochement entre les commissions départementales de la cohésion sociale et les commissions départementales de l'insertion. De fait, ce sont souvent les mêmes personnes. Je crois que, juridiquement, on va plutôt vers une simplification.  
Merci à toutes et à tous.

Collaboration Rédactionnelle : Tugdual RUELLAN